

Leçon 2

Les droits et responsabilités



QUESTIONS D'ORIENTATION

- ❶ **Quels sont mes droits en tant que Canadien?**
- ❷ **Quelles sont les responsabilités qui accompagnent mes droits?**

BUT

Pour être de bons citoyens, les Canadiens doivent comprendre leurs droits et responsabilités.

Dans cette leçon, les élèves explorent leurs droits à l'école, en tant qu'élément de départ d'une discussion sur les droits et libertés dans une démocratie. Les élèves examinent les articles de la *Charte canadienne des droits et libertés*, incluant les libertés fondamentales, les droits démocratiques, la liberté de circulation, les garanties juridiques, les droits à l'égalité, les droits relatifs aux langues officielles du Canada et les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. Dans le cadre d'une chasse au trésor, les élèves explorent la Charte afin d'en développer une meilleure compréhension. Dans l'activité de

Conclusion, les élèves réfléchissent aux responsabilités qui accompagnent leurs droits.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, les élèves pourront...

- décrire leurs droits et responsabilités à l'école, et en quoi ils sont importants;
- donner des exemples de l'influence qu'exerce la Charte sur leur vie et pourquoi elle est importante;
- expliquer pourquoi la *Charte canadienne des droits et libertés* a une portée et une signification différentes pour des personnes et des groupes différents
- établir des liens entre les responsabilités, les droits et les libertés.

Conseils pour le personnel enseignant

- Veuillez utiliser les activités de la façon qui correspond le mieux aux besoins de votre classe.
- Matériel nécessaire : feuilles de papier pour chaque élève, fichier de diapositives 2 ou vidéo « Les principes démocratiques » (facultatifs), copie de la fiche 2.1, 2.2 et 2.3.
- Toutes les vidéos, les diapositives, les documents et les feuilles d'activités en version Word sont disponibles à voteetudiant.ca/canada

Introduction

1. Discutez du concept de « droit » et demandez aux élèves de dresser une liste de leurs droits à l'école. Les droits vous permettent moralement et légalement de faire ou d'avoir quelque chose. Par exemple, vous avez le droit d'apprendre et de recevoir une éducation.
2. Demandez aux élèves de réfléchir aux droits qu'ils ont à l'école.
 - a) Distribuez un bout de papier à chaque élève et demandez-leur d'y inscrire un exemple.
 - b) Demandez ensuite aux élèves de faire une boule de papier avec leur feuille et de la lancer quelque part dans la classe.
 - c) Demandez aux élèves d'aller récupérer l'une des boules de papier puis d'y écrire un autre exemple. Cet exemple devrait être différent du premier.
 - d) Demandez à nouveau aux élèves de faire une boule avec leur bout de papier et de la lancer dans la classe, puis d'aller récupérer une seconde boule de papier.
 - e) Invitez les élèves à partager les exemples qu'ils ont récupérés sur les bouts de papier afin de créer une liste au tableau.
3. Expliquez aux élèves que les droits viennent avec des responsabilités. Une responsabilité est un devoir, une obligation, ou une action que l'on attend de nous.

Ensuite, passez en revue le code de conduite de votre école. Demandez aux élèves de faire le lien entre les responsabilités et la liste de droits qu'ils ont créée au tableau. Au besoin, ajoutez des droits au tableau afin de les associer aux responsabilités énumérées.

4. Discutez avec l'ensemble de la classe.
 - Pourquoi est-ce important de connaître ses droits?
 - Pourquoi est-ce important de connaître ses responsabilités?

Activités

1. Distribuez la fiche 2.1 afin d'évaluer les connaissances des élèves sur les droits et libertés au Canada.
2. En classe, examinez les principaux articles de la *Charte canadienne des droits et libertés* (laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html). Vous pouvez utiliser la fiche 2.2, le fichier de diapositives 2 ou la vidéo « Les principes démocratiques » afin de faciliter l'apprentissage.
3. Les élèves participeront à une chasse au trésor (fiche 2.3) en se servant du résumé de la *Charte canadienne des droits et libertés* (Document 2.2). Le but de cette activité est d'aider les élèves à interpréter la Charte et à comprendre ce qu'elle signifie pour différents groupes. Accordez aux élèves suffisamment de temps pour faire l'activité de façon indépendante, et ensuite pour partager leurs réponses en paires ou en petits groupes.

Conclusion

1. En paires ou en petits groupes, les élèves devront réfléchir aux responsabilités qui accompagnent chaque droit au moyen de la fiche 2.4. Ensuite, faites le point en classe.
2. Lancez une dernière discussion sur les droits et les responsabilités, ou demandez aux élèves d'écrire leurs réflexions sur l'une ou plusieurs des questions suivantes :
 - Est-il important que les citoyens soient des membres responsables de la société?
 - Selon vous, quelles sont les responsabilités et quels sont les droits les plus importants et pourquoi?
 - Pourquoi les principes d'égalité et de diversité sont-ils importants? Comment se reflètent-ils dans la Charte?

Compléments d'apprentissage

Individuellement, en groupe de deux ou de plusieurs élèves, demandez à ces derniers de produire une affiche ou un dépliant (à leur guise) visant à informer les nouveaux arrivants au Canada de leurs droits.

Exemples de critères :

- Choisissez trois droits qui, selon vous, sont les plus importants pour de nouveaux arrivants au Canada.
- Trouvez un titre accrocheur qui attirera l'attention de votre public cible.
- Utilisez des symboles permettant d'expliquer ces droits aux élèves qui sont en apprentissage du français.
- Les titres doivent être pertinents et refléter le droit choisi.

Idées d'évaluation

Demandez aux élèves de répondre à la question suivante dans leur cahier d'apprentissage.

Question : Parmi les droits énumérés dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, lequel considérez-vous le plus important pour vous et votre vie?

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Tous les citoyens qui vivent en démocratie ont des droits civiques et politiques qui sont généralement définis dans un document juridique enchâssé dans la Constitution, comme une **charte des droits**. Ce document limite les pouvoirs du gouvernement, explique les libertés qui sont garanties à la population et protège les citoyens des abus de pouvoir potentiels du gouvernement.

Un **droit** est encadré par une loi ou quelque chose que nous pouvons légalement ou moralement faire ou avoir. Il faut souvent lutter pour nos droits et les revendiquer (devant les tribunaux ou en manifestant), ils sont plus rarement tout simplement octroyés.

Les droits s'assortissent de responsabilités. Une **responsabilité** est un devoir ou une obligation. Ce sont des gestes que l'on doit poser pour respecter et maintenir certains droits.

Au Canada, nos droits sont protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. La Charte du Canada est enviée partout dans le monde et représente le document

constitutionnel le plus imité par d'autres nations. Elle compte sept catégories distinctes :

- **Les libertés fondamentales** qui comprennent la liberté de conscience et de religion; la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de presse et des autres moyens de communication; la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.
- **Les droits démocratiques** qui comprennent le droit de tout citoyen canadien âgé de 18 ans ou plus de voter lors d'une élection, d'être candidat en vue d'une élection, et l'obligation pour les gouvernements de tenir des élections au moins tous les cinq ans, et pour les élus de se réunir au moins une fois par année.
- **La liberté de circulation et d'établissement** permet à tout citoyen canadien de vivre et de travailler dans n'importe quelle province ou n'importe quel territoire au Canada. Les Canadiens ont également le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir.
- **Les garanties juridiques** établissent qu'en cas d'arrestation, chacun a le droit de voir un avocat, d'être informé de ce droit et d'être jugé dans un délai raisonnable. Les Canadiens ont également le droit d'être présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.
- **Les droits à l'égalité** comprennent le droit pour tout Canadien de ne pas faire l'objet de discrimination en raison de sa race, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur de peau, de sa religion, de son sexe, de son âge ou de ses déficiences mentales ou physiques.
- **Les droits sur les langues officielles** comprennent le droit pour tous les Canadiens de recourir à l'anglais ou au français pour communiquer avec le gouvernement fédéral.
- **Les droits à l'instruction dans la langue de la minorité** comprennent le droit pour les membres des minorités francophones et anglophones de chaque province ou territoire d'être éduqués dans leur langue maternelle sous certaines conditions.